



Affaire 27-280922

Autorisation de signer la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de La Réunion

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 22 septembre 2022 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **15**

Absents : 11

Procurations : 03

Total des votes : 18

Secrétaire de séance : JUSTINE Victorien

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer


LE MAIRE,
Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT-HUIT SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le VINGT-HUIT SEPTEMBRE à DIX-SEPT HEURE ONZE MINUTES le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Marie-Heliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Micheline CLAIN conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal

ABSENT(S) : Frédéric AZOR conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Marie Émilie NALEM conseillère municipale – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – BOYER Yannick conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

PROCURATION(S) : Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint à GRONDIN Sandra – Erick BOYER conseiller municipal à DORO Joan – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à VÉLIA Marie-Lourdes

Publicité faite le : 04/10/2022

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20220928-DCM27-280922-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

Affaire 27-280922

Autorisation de signer la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de La Réunion

La commune de La Plaine des Palmistes est engagée depuis 2010, avec la Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, celui-ci est arrivé à échéance depuis le mois de décembre 2021. Suite à la réforme du dispositif, nous réitérons notre volonté de partenariat, en cosignant la nouvelle Convention Territoriale Globale.

Cette convention est un outil de pilotage qui permet de mener une démarche d'actions d'interventions territorialisées concertées et cohérentes, d'une offre globale de services.

Cette offre s'articule autour d'un package de services minimums ainsi que des services innovants, adaptée aux besoins du territoire et qui découle d'un diagnostic partagé de territoire réalisé en amont.

Ce socle de base de services se décline en 7 thématiques :

- accès aux droits et aux services
- petite enfance
- accompagnement à la parentalité
- enfance et jeunesse
- logement et amélioration du cadre de vie
- animation de la vie sociale
- accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle

La Convention Territoriale Globale est un levier de développement pour la commune de La Plaine des Palmistes, à travers la mise en œuvre d'un projet social de territoire qui permet de fixer des orientations stratégiques pour chaque axe d'intervention de la CTG, et de visualiser les investissements nécessaires à la réalisation des fiches actions rattachées ou à développer.

La Convention Territoriale Globale sera signée entre les parties pour la période de 2022 – 2027. Son projet est annexé au présent rapport.

Le comité technique CTG – CAF réuni le mardi 30 août 2022, a émis un avis favorable aux différents travaux d'ingénierie réalisés permettant de fixer les grandes orientations de la convention CTG.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** le projet de convention à signer avec la CAF de La Réunion,
- **AUTORISE** le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion pour la période 2022-2027, d'ici novembre 2022,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
N°2022-20220928-DCM27-280922-DE
Date de transmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022